



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021**

17h00 Salle des fêtes - Esquerdes

L'an deux mil vingt et un, le dix neuf février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle annexe de la salle des fêtes d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 12 février 2021 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Jean-Michel BOUHIN, Vice-Présidents,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ jusqu'à la délibération 2021-03, Marc THOMAS, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Christophe FOURCROY délégués titulaires,

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir

Monsieur Joël ROLIN, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Vice-Président,
Monsieur Jacques DELATTRE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Monsieur Régis VERBEKE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président.

Membres excusés

Monsieur Jean-Claude DISSAUX,

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire jusqu'à la délibération 2021-03 était de : 18

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire à partir de la délibération 2021-04 était de : 17

Le nombre de pouvoirs était de 3

Le quorum est atteint.

Le Comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce Comité Syndical.

M. MEQUIGNON annonce ensuite les pouvoirs qui sont au nombre de 3, et constate que le quorum est atteint.

Il propose au comité syndical d'ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire n° 2021-09 : approuvé.

Le comité syndical nomme M. Mathieu PRUVOST secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2021-02 : adoption du règlement intérieur du Comité Syndical

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

L'organe délibérant du SmageAa doit adopter son Règlement Intérieur.

Seuls trois sujets doivent être obligatoirement traités dans un tel règlement :

- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marché concernant un service public
- Les règles relatives aux questions orales que les élus du Syndicat Mixte ont le droit d'exposer en séance si celles-ci bien sûr ont trait aux affaires du Syndicat.
- Les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire. Un budget sera illégal s'il n'a pas été précédé d'un **D.O.B.** dans les 2 mois précédant le vote du Budget.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve le règlement intérieur.

FINANCES

Délibération 2021-03 : Débat d'orientation budgétaire 2021

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

- **Un bilan provisoire de clôture de l'exercice 2020 est prononcé :**

	Provisoire 2020	Rappel 2019
Résultat de fct	+ 347 151 €	
Dépenses de fct	1 204 851 €	1 056 313 €
Recettes de fct	1 552 001 €	1 234 825 €
Résultat d'invnt hors RAR	+ 1 235 245 €	
Dépenses d'invnt	6 679 330 €	8 916 971 €
Recettes d'invnt	7 914 575 €	1 234 825 €
RAR dépenses	982 997 €	
RAR recettes	1 735 956 €	

Résultat provisoire global de clôture + 1 582 396 € 24 512 €

Fonctionnement :

En 2020, la SmageAa a eu recours à plusieurs remplacements d'agents en arrêt maladie (congé maternité et maladie professionnelle), ce qui explique la légère hausse de charges de personnel.

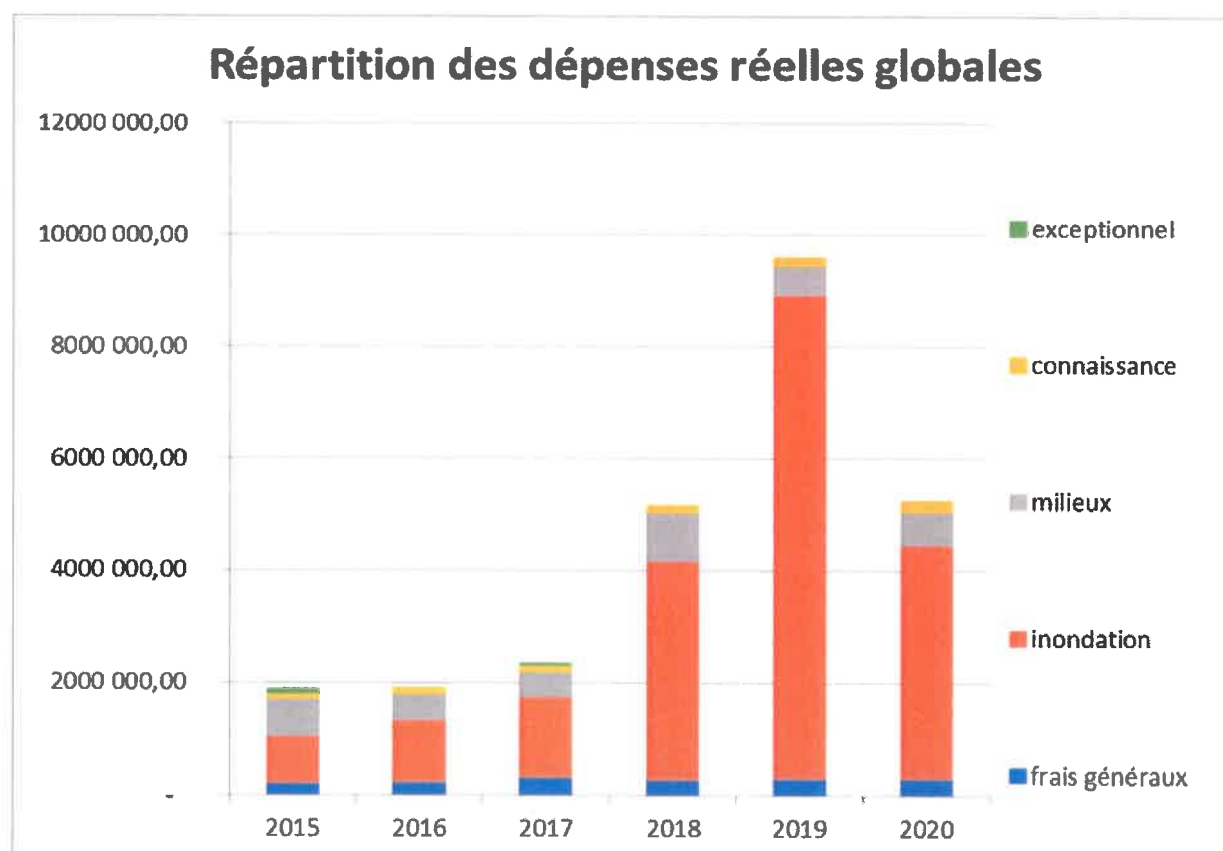
Les adhésions des EPCI adhérents représentent 55% des recettes de fonctionnement.

Investissement :

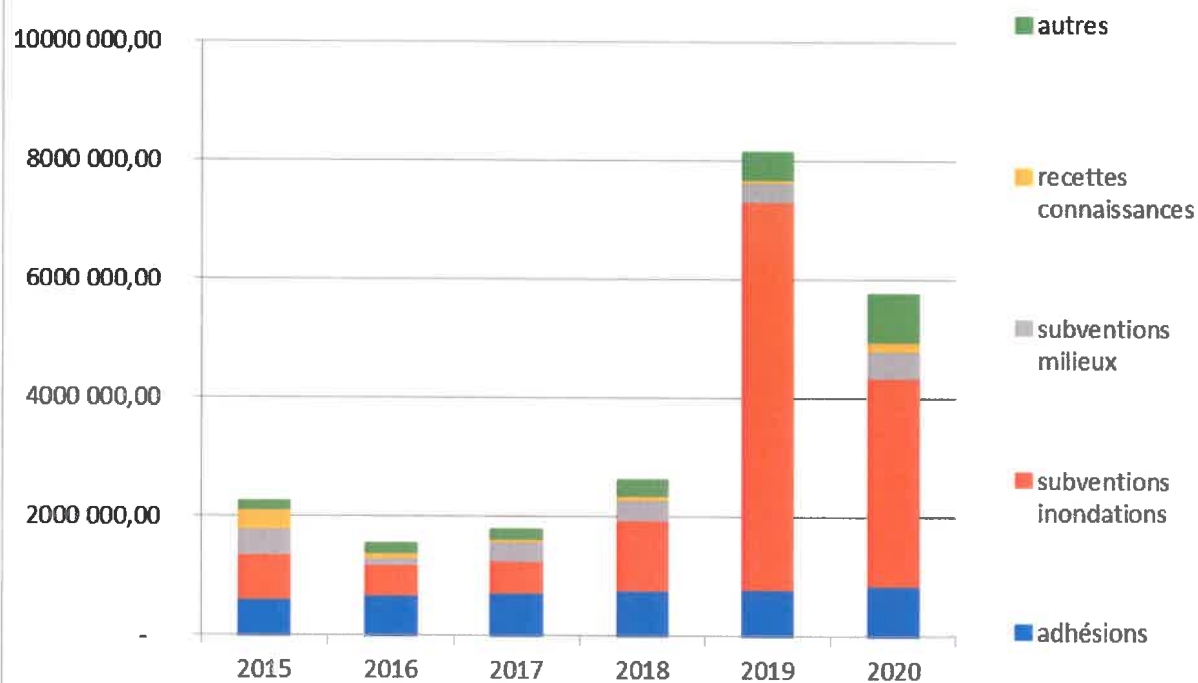
Les dépenses d'investissement concernent la finalisation des travaux du PAPI 2012-2019, ainsi que des travaux de restauration de la continuité écologique sur le site de la Craionnière et le moulin Suzette.

A noter la prise en compte du remboursement d'un prêt relais (dépense : 2 millions d'€) et de l'octroi d'un autre prêt relais (recette : 3,3 millions d'€) dans les résultats d'investissement.

Evolution de la répartition des dépenses et recettes de 2015 à 2020 :



Répartition des recettes réelles globales



Rappel des emprunts en cours :

PR Prêt relais ou PA prêt amortissable	PA 2018	PA 2019	PR 2019	PR 2020
Année de déblocage	2018	2019	2019	2020
Montant	1 500 000	1 000 000	3 436 422	3 300 000
Durée	20	15	1,5	2
Annuité 2021	97 000	73 000		
Année de remboursement			2021	2022

- **Budget prévisionnel 2021**

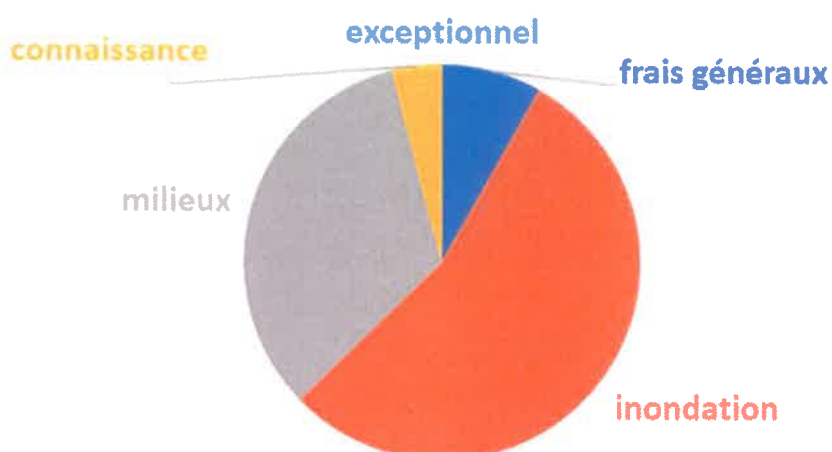
Les travaux de prévention et de protection contre les inondations pour le territoire prévus au PAPI 2012-2019 sont aujourd'hui terminés.

En 2021 commence la nouvelle phase de réflexion sur la bonne gestion de l'eau et des milieux sur le territoire, mais surtout de gestion des ouvrages créés. Des travaux sont toujours prévus dans certaines missions (gestion des milieux, hydraulique douce...).

C'est en 2021 que le SmageAa va réellement passer à sa phase de gestion des ouvrages. La section de fonctionnement du budget sera donc plus sollicitée. La structure du budget du SmageAa doit le permettre.

Dépenses :

DÉPENSES RÉELLES GLOBALES PRÉVISIONNELLES 2021



- **Inondations** : les dépenses concernent l'achèvement des travaux des champs d'inondation contrôlée, des travaux d'hydraulique douce sur le secteur de Fauquembergues, des travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti, la réalisation d'études liées au PAPI d'intention et à la gestion des ouvrages. Ceci nécessite l'embauche d'un chargé de mission hydraulique en cours d'année financé à 50% par l'Etat. Le comité syndical est favorable.
- **Milieux** : l'équipe d'entretien de rivière assure la mise en œuvre du plan de gestion de l'Aa rivière et de ses affluents et les opérations de restauration des habitats dans la continuité des années précédentes. Les travaux de continuité écologique au moulin Suzette (Merck-St-Liévin) et de renaturation de la Craionnière (Ouve-Wirquin) seront soldés. Si l'avancement des études techniques et des démarches administratives le permettent la continuité au niveau du moulin Tartar (Affringues) pourrait être rétablie et les premiers travaux de restauration de zone humide au niveau de la pisciculture de Renty pourront démarrer. D'autres études sont toujours portées en parallèle sur plusieurs autres projets.

La question de l'acquisition de matériel agricole (tracteur et outillage) est débattue.

Les élus relèvent l'étendue du territoire. A ce sujet, est évoqué le fait que l'équipe devra identifier des points de chute pour ses repas, pour entreposer le matériel, et pour ne pas ramener à Esqueredes ce qui pourrait aller en déchetterie.

Travailler avec des associations d'insertion paraît intéressant également, mais il convient d'être autonome sur le cœur de métier, ce qui est le plus rentable et est gage d'un

meilleur service rendu. La question de la santé du personnel et de l'ergonomie du matériel est également abordée.

Un groupe de travail pour l'investissement matériel est constitué : MM. Mathieu Pruvost, Marc Thomas, Daniel Deschodt, JM Bouhin

Le comité syndical approuve l'acquisition du matériel agricole.

- **Connaissances** : les réservations pour les animations sont au rendez-vous. S'y ajoutent les animations sur le risque inondation auxquelles les classes du territoire sont incitées à participer dans le cadre du PAPI. Espérons que les conditions sanitaires permettent le maintien de ces activités. Le SmageAa poursuit bien sûr l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois (poste financé à 70 % par l'Agence de l'Eau), avec cette année l'adoption définitive de la règle 1 du SAGE révisée, et la poursuite des réflexions sur le suivi à long terme de la qualité des eaux du marais, les zones à enjeux environnemental, la caractérisation des zones humides...

Discussion sur les investissements futurs : A moyen terme, dans la prospective, il est toujours prévu des investissements en matière de milieux aquatiques (Continuité écologique ou restauration de zones humides, actuellement financés à 100 %) ; sur le volet inondation, les investissements seront plus limités. Nous notons toutefois que le SmageAa pourrait assurer, en maîtrise d'ouvrage déléguée, les travaux de complément et restauration de digues des systèmes d'endiguement de la CAPSO. Sur ce point, les niveaux de dépenses ne sont pas encore définis mais peuvent être très conséquents et on ne connaît pas non plus le niveau de subvention possible.

M. Méquignon a demandé qu'une analyse du risque assurantiel soit menée.

Les élus constatent que la population accepte mal tout désagrément dû à une inondation. M. Méquignon rappelle que les ouvrages sont faits pour limiter les dommages sur le bâti et sur l'activité industrielle, que s'il n'y a pas de bâti touché, cela n'est pas du ressort du SmageAa.

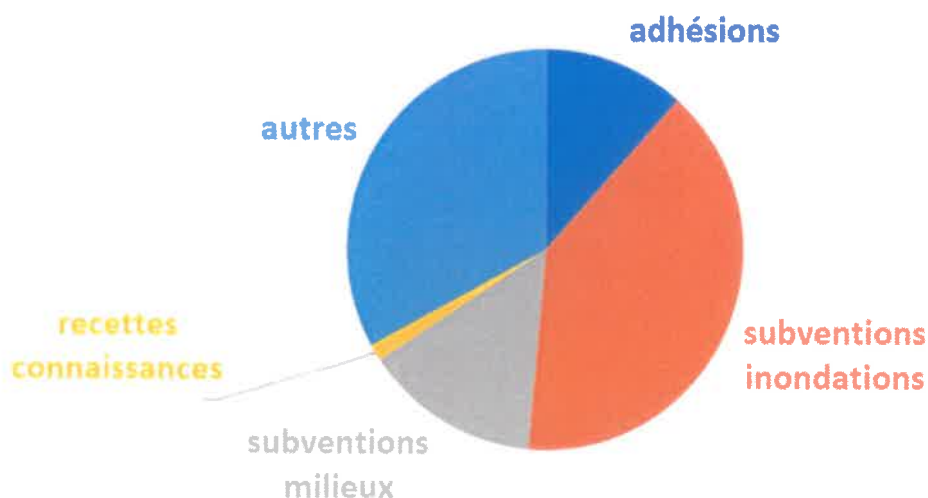
M. Ben Amor approuve cette approche et fait part de la satisfaction des habitants de Blendecques depuis la réalisation des travaux de protection.

Les élus souhaitent qu'une communication sur le fonctionnement des ouvrages soit développée. Ils soulignent le rôle très important des maires dans le relai de cette information.

M. Thomas fait part de son inquiétude sur l'intérêt que porte l'Institution des Wateringues à la situation de l'Audomarois. Il est proposé que les actions du PAPI soit présentées en COPIL PAPI Delta et qu'à cette occasion soit posée la question du doublement du partiteur de Watten.

Recettes :

RECETTES RÉELLES GLOBALES PRÉVISIONNELLES 2021



- **Milieux** : les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes. Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, les financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa.
- **Personnel** : 9 des 11 postes des agents de la filière technique bénéficient de financements extérieurs de fonctionnement. Concernant la mise en œuvre des PAPI, l'Etat a modifié ses modalités de financement en les augmentant notablement. Cela permet d'envisager le recrutement d'un.e nouvel.le ingénieur.e en hydraulique au sein de l'équipe afin de faire avancer le PAPI d'intention qui doit se terminer fin 2022.
- **Adhésions** : les cotisations qui sont la base du budget de fonctionnement du SmageAa sont inchangées.
- **Inondation** : les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Un emprunt relais sera remboursé cette année, et une analyse plus fine de la prospective déterminera s'il est nécessaire de recourir à un nouvel emprunt amortissable. Des emprunts sont envisagés pour l'acquisition du tracteur et pour les études complémentaires au PAPI d'intention.

Après délibération le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire 2021.

Délibération 2021-04 : Fixation des "coûts moyens journée" pour les financements Agence de l'Eau

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Il présente pour les années 2021 à 2023, les coûts journaliers moyennés. Le cout moyen journée intègre l'ensemble des salaires, charges salariales et frais de fonctionnement et d'équipement (équipement du quotidien) liés à l'action financée.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération.

PREVENTION DES INONDATIONS

Délibération 2021-05 : Maitrise des ruissellements ruraux – secteur Fauquembergues -Demande de financement travaux

M. Mathieu PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Suite aux nouveaux statuts, le SmageAa s'est vu transférer par les EPCI la compétence "Études, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utiles à la protection du bâti contre les inondations (notamment désordres hydrauliques locaux et hydraulique douce)".

De ce fait, le SmageAa devient maître d'ouvrage du projet de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols engagé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer (CAPSO) – pôle territorial de Fauquembergues.

Dans un objectif de préservation des milieux aquatiques et de limitation des phénomènes de ruissellements et d'érosion, le SmageAa va poursuivre l'opération. Celle-ci consiste à la mise en place de :

- 59 Fascines – 962 mètres linéaires
- 31 Haies – 2 516 mètres linéaires
- 4 Bandes enherbées – 2 820 m²

L'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais sont susceptibles d'accompagner financièrement les travaux d'hydraulique douce.

Le plan de financement prévisionnel des travaux d'hydraulique douce sur le versant Aa de la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer – pôle territorial de Fauquembergues se décompose comme suit :

Répartition du budget prévisionnel des travaux				
Financeurs	Agence de l'Eau Artois Picardie	Département Pas-de-Calais	SmageAa Maître d'ouvrage	Total
Taux de participation	60 %	20 %	20 %	100 %
Total € HT	59 202,60 €	19 734,20 €	19 734,20 €	98 671,00 €
Total € TTC	71 043,12 €	23 681,04 €	23 681,04 €	118 405,20 €

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve la demande de financement des travaux auprès des financeurs ciblés.

Délibération 2021-06 : Maitrise des ruissellements ruraux – Avenant Partenariat avec la Chambre d'Agriculture

M. Mathieu PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Depuis 2014, le SmageAa s'est assuré l'appui de la Chambre d'Agriculture avec la signature d'une convention de partenariat le 2 avril 2015.

Ainsi, pour permettre d'aller jusqu'à la concrétisation des travaux sur le secteur CAPSO-Fauquembergues, il est proposé de signer un avenant à la convention initiale en prolongeant sa durée jusqu'au 1^{er} juillet 2022 (projet d'avenant en annexe). Cette prolongation n'a pas d'incidence sur les dispositions techniques et financières établies initialement.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve la délibération.

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Délibération 2021-07 : Restauration de la continuité écologique du Moulin de Wins – Renouvellement de la convention de conception

M. Daniel DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le projet de rétablissement de la continuité écologique du Moulin de Wins est initié depuis janvier 2014. Une première convention de conception de travaux avait été actée le 1^{er} juillet 2013 pour une durée de 5 ans. Cette convention est maintenant caduque.

Il est donc proposé de renouveler cette convention de conception pour une durée de 5 ans avec pour objectif la finalisation de la phase projet de l'étude.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve la délibération.

J Delannoy demande si le SmageAa accompagne les projets d'hydroélectricité. Pour ce type de projet, le SmageAa ne participe pas financièrement. Il propose simplement une assistance technique. Cf. décision de bureau 2018-02 du 12 février 2018. Même pour le moulin de Wins, ce qui relève de l'économique n'est pas pris en charge financièrement par le SmageAa.

Délibération 2021-08 : Cession du broyeur de végétaux

M. Daniel DESCHODT donne lecture du projet de délibération. Le SmageAa a fait l'acquisition, en 2012, d'un broyeur de végétaux de marque Rabaud, enregistré dans l'actif du SmageAa sous la référence INV 2012-10. Ce broyeur est en fin de vie et de nombreuses réparations et mises en conformités sont nécessaires. Au vu du coût des travaux il a été proposé de ne pas le réparer et de le mettre en vente au plus offrant dans l'état.

Le 15 janvier 2021, 2 offres ont été remises sous plis. L'ouverture des plis a été fait le 20 janvier 2021 par M. MEQUIGNON et M. DESCHODT.

La meilleure offre de reprise est celle de M. TAFFIN d'un montant de 652€. Monsieur Mathieu TAFFIN, est domicilié 13 chaussée BRUNEAUT 62380 Ouve-Wirquin.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve la délibération.

DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE

SENSIBILISATION

Délibération 2021-09 : Appel à projet dans le cadre de la consultation du public sur la révision du SDAGE

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Les objectifs de cet appel à projet sont :

- Sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyens sur le projet de SDAGE 2022-2027 à l'échelle de chaque territoire de SAGE,
- Recueillir l'avis du grand public sur le projet de SDAGE,
- Susciter l'intérêt et une véritable prise de conscience du grand public de nature à faire évoluer les comportements et la perception des enjeux liés à la qualité des milieux naturels et de la ressource en eau qui est vitale,
- Faire participer le grand public à cette consultation sur le projet de SDAGE,
- Faire le lien entre les thématiques du SDAGE et ce qui se passe sur les territoires de SAGE.

Dans le cadre de cet appel à projets, le financement prend la forme d'une subvention au taux maximal de 100% des dépenses éligibles.

L'enveloppe prévue pour cet appel à projets est d'un montant total de 80.000€ à répartir au niveau des 15 territoires de SAGE que comporte le bassin Artois Picardie.

Il est proposé au comité syndical que le SmageAa réponde à cet appel à projet.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve la délibération.

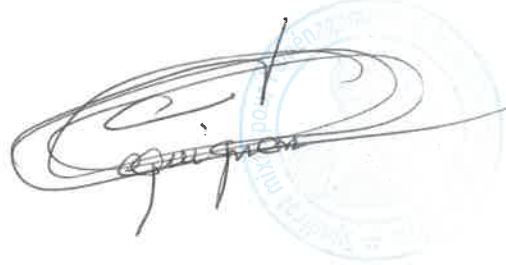
La séance prend fin à 20h00, M. MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Un Hommage à Michel Prévost est rendu. Il a toujours été très présent dans les instances du SmageAa.

Un rappel de la date de la réunion de CLE est fait (jeudi 25 février 2021).

M. MEQUIGNON donne pour finir une information sur les travaux de reprise au niveau du moulin Suzette à Merck-St-Liévin où les coups d'eau ont endommagé les récents travaux de continuité écologique

Le président,
Alain MEQUIGNON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Mequignon', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'SMAGEAA' and 'MERCK-ST-LIEVIN' around its perimeter. The signature is written in a cursive, somewhat stylized manner.

